

**ARRÊTÉ DEP-2024-211 PORTANT NOMINATION DU JURY DES CERTIFICATS
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE TAPISSIER – TAPISSIERE D'AMEUBLEMENT EN
DECOR, TAPISSIER – TAPISSIERE D'AMEUBLEMENT EN SIEGE**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2004 portant création du certificat d'aptitude professionnelle tapissier - tapissière d'ameublement en décor ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2004 portant création du certificat d'aptitude professionnelle tapissier - tapissière d'ameublement en siège ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission des certificats d'aptitude professionnelle tapissier - tapissière d'ameublement en décor, tapissier - tapissière d'ameublement en siège pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris, Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Robert JALLET, professionnel

Vice-présidente :

Madame Anissa LOUMI-GNENEGBE, enseignante

Enseignants :

Monsieur Christophe DUFAY

Madame Anne VERDIER

Professionnels :

Monsieur James DELAFOY

Madame CATHY FILOTTI

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER